## Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve - BP 50002 - 62452 - BAPAUME CEDEX



## Délibération 2013-39 du 07 Mars 2013

L'an deux mil treize, le jeudi sept mars à dix-neuf heures, le Conseil la Communauté de Communes du Sud Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Vice-Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

<u>Etaient présents</u>: Tous les membres en exercice à l'exception de : Absents et excusés :

Mmes Odile CONSTANT – Marie-Françoise. NAWROCKI – Nadine CARON
MM. Julien MAHIEU – Jean-Paul DELEVOYE - Eric REMY – Régis LELEU – Claude AUDEGOND
– Evelyne DROMART - Roland DELOBELLE – François KOLASA – Xavier LEROUX – Philippe
FATIEN – Lionel ANTINORI – Gabriel TRANIN – Gérard DUE

M.J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNEL. M. Ph. FATIEN, absent et excusé, a été suppléé par M. S. MACHON Mme M.F. NAWROCKI, absente et excusée, a été suppléée par M. Cl. FOURNET

Monsieur Régis LELEU, absent et excusé, a donné procuration à Monsieur CHAUSSOY

## <u>Objet</u>: Association A.I.R.

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que la Communauté de Communes de la Région de BAPAUME était titulaire d'un bail d'occupation signé au profit de l'Association A.I.R. pour un bâtiment situé sur le territoire de la commune d'ERVILLERS.

Monsieur le Président précise que ce bail avait été consenti moyennant un loyer réduit fixé à 2 500 € HT par mois pour tenir compte de la spécificité de l'activité de cette entreprise d'insertion travaillant au profit des demandeurs d'emploi du territoire et dans le cadre de la valorisation matière et du tri des déchets ménagers.

Monsieur le Président expose ensuite les difficultés qui sont apparues depuis 12 mois et qui n'ont pas permis à cette structure d'insertion d'honorer les dettes de loyers.

Monsieur le Président évoque également le rôle essentiel joué par cette Association dans le cadre de l'insertion des publics en difficulté avec la création de 75 postes tenus par des publics du territoire en situation d'insertion.

Monsieur le Président indique aussi la qualité du travail effectué par cette structure qui compte un très bon retour à l'emploi puisque près de 55 % des personnes employées retrouvent le chemin de l'emploi.

Monsieur le Président propose d'annuler les loyers dus par la structure d'insertion, au titre de l'exercice 2012, et de réduire le loyer de l'exercice 2013 en fixant ce loyer à 500 € HT/mois.

Monsieur le Président propose également d'adjoindre au Conseil d'Administration un Conseil de Surveillance dans lequel pourraient siéger tous les partenaires de la structure d'insertion, permettant d'avoir un droit de regard sur les décisions du Conseil d'Administration et de soutenir cette structure associative.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à la majorité de 73 voix moins 8 voix « Contre » et 17 abstentions :

- d'annuler les loyers de l'exercice 2012 ainsi que les Taxes Foncières dues par la structure d'insertion,
- de modifier le loyer perçu au titre de l'occupation du bâtiment d'ERVILLERS en fixant ce loyer à 500 E HT/Mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- de solliciter du Conseil d'Administration la mise en place d'un Conseil de Surveillance dans lequel l'ensemble des acteurs et partenaires de la structure serait représenté.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Mars 2013 et transmission en Préfecture le 08 Mars 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 08 Mars 2013 et transmission en

Le Président,

Préfecture le 08 Mars 2013

Jean-Paul DEL

Le Président,

Jean-Paul DEE

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

2 6 MARS 2013

2013-3938 – 07/03/2013 DEL AIR